

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

**N° 2022/103 - BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE
COMPLEMENTAIRE AU SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY (SILA)**

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) s'est vu transférer, au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de la compétence GEMAPI et des missions associées « hors GEMAPI » assumées jusqu'alors par la Communauté de Communes.

L'ensemble des contrats relevant de cette compétence a été transféré au SILA de plein droit. Parmi ceux-ci, celui de la Caisse d'Epargne portant sur un prêt de 1 400 000 € dont les fonds ont été versés en décembre 2021 au profit de la Communauté de Communes.

Le SILA se retrouve donc aujourd'hui dans l'obligation de rembourser ce prêt pour lequel il n'a pas perçu les fonds et de régler en parallèle les travaux du marché « Aménagement du Nom », travaux qui sont à l'origine de la souscription du prêt.

Pour remédier à cette situation et permettre au SILA de bénéficier de la trésorerie nécessaire au remboursement des dettes ainsi transmises, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une participation exceptionnelle de 1 336 109.60 €, par délibération n°2022-051 du 05 avril 2022.

Pour faire suite à la demande du SILA, Monsieur le Président propose de verser une participation complémentaire de 63 890.40 € pour atteindre l'enveloppe globale du prêt, soit 1 400 000 €.

Avant le vote, Monsieur Président propose à Messieurs Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND et André PERRILLAT-AMEDE, membres au sein du Comité du SILA, de ne pas prendre part au vote, ce qu'ils acceptent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le versement d'une participation exceptionnelle complémentaire de 63 890.40 € au SILA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte, nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Philippe ROISINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe ROISINE', written in a cursive style.

*Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*